

**304<sup>e</sup> RÉUNION (RÉGULIÈRE)  
LE 24 FÉVRIER 2024  
ÉCOLE DU GRAND-PORTAGE**

---

**PRÉSENCES**

<b>MEMBRES ÉLUS :</b>	Racette, Diane - présidente	Rive-Sud	
	deViller, Clyde - vice-président	Argyle	
	Arsenault, Jeff	Halifax	
	Babin, Denise	Argyle	
	Cottreau, Marcel	Clare	
	d'Entremont, Jeanelle**	Argyle	<i>quitte à 14 h 30</i>
	Haché, Philippe	Inverness	
	Hinton, Jessica	Truro	
	Howlett, Katherine	Halifax	
	Larade, Joeleen	Inverness	
	LeBlanc, Rachelle	Clare	
	LeFort, Marcel	Sydney	
	Pinet, Marc	Halifax	
<b>ABSENCES MOTIVÉES :</b>	Benoit, Alfred	Pomquet	
	Comeau, Michel A.	Clare	
	David, Cetus	Richmond	
	Lavigne, Hélène	Annapolis	
	Samson, Blair	Richmond	
	Goud, Audrée-Maude	secrétaire corporative	
<b>PERSONNEL :</b>	Collette, Michel	directeur général	
	Sanchez, Sonia	secrétaire d'assemblée par intérim	
	Saulnier, Janine	trésorière	

\*\* En partie de la réunion

## Samedi 24 février 2024

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Vérification du quorum

À 9 h 00, la présidente ouvre la réunion régulière du Conseil et constate le quorum. Sonia Sanchez agit à titre de secrétaire d'assemblée par intérim.

### 2. RECONNAISSANCE CULTURELLEMENT RESPECTUEUSE DU TERRITOIRE MI'KMAW

La présidente fait la lecture de la déclaration de reconnaissance culturellement respectueuse du territoire Mi'kmaw.

### 3. MOMENT DE SILENCE EN MÉMOIRE DE « ELLIE » MARGARET DAWN HORNE

Les conseillers et conseillères observent un moment de silence en mémoire de « Ellie » Margaret Dawn Horne, élève de la 5<sup>e</sup> année à l'école à Torbé.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suppression du point 8. PRÉSENTATION RÉSULTATS PISA

Ajout au point 9.9. CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE SUR LA PÉNINSULE

*Joeleen Larade, appuyée par Philippe Haché, propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

### 5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts de déclaré.

### 6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1. Réunion 302 (régulière), virtuelle

*Philippe Haché, appuyé par Jessica Hinton, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 20 janvier 2024. ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.*

6.2. Réunion 303 (spéciale), virtuelle

*Joeleen Larade, appuyée par Jeanelle d'Entremont, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion spéciale du 30 janvier 2024. ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.*

## 7. RÉOLUTIONS EN BLOC

Un membre demande de retirer le point 7.1. *Suivi aux résolutions 302* du bloc. Le point 7.1 est alors retiré du bloc et sera traité au point 10.2.1.

7.1. *SUIVI AUX RÉOLUTIONS 302 (retiré du bloc)*

7.2. RAPPORT COMITÉ VÉRIFICATION

7.3. RAPPORT COMITÉ FINANCES

7.4. RAPPORT COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL DES AFFAIRES ACADIENNES ET DE LA FRANCOPHONIE

7.5. RAPPORT CA FNCSF

7.6. RAPPORT CG U. STE-ANNE

7.7. SEMAINE PROMOTION ÉDUCATION EN FRANÇAIS

7.8. CORRESPONDANCE

### **Résolution 304-01**

Marcel LeFort, appuyé par Clyde deViller, propose que le Conseil approuve les résolutions en bloc dans les formes présentées, y compris la réception de l'information fournie dans les rapports et les autres documents inscrits dans les résolutions en bloc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 8. - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PISA -

Retiré de l'ordre du jour. Ce point sera traité à la réunion régulière d'avril.

## 9. AFFAIRES DU CONSEIL

### 9.1. CHOIX DU NOM POUR L'ÉCOLE À TORBÉ

La communauté était conviée à soumettre des suggestions de noms pour l'école dans la région de Torbé. Des 21 soumissions reçues, le comité d'évaluation a présenté cinq noms au Conseil, conformément à la politique.

### **Résolution 304-02**

Philippe Haché, appuyé par Katherine Howlett, propose d'adopter le nom « École Belle-Baie » pour nommer la nouvelle école du CSAP dans la région de Torbé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 9.2. AJOUT DE NIVEAUX SCOLAIRES GRADUELS À TORBÉ

Le directeur général explique que la communauté scolaire dans la région de Torbé continue à se bâtir depuis l'ouverture de l'école en septembre 2023. Il propose que le Conseil accepte l'ajout de niveaux scolaires graduels à cette école, et ce, en fonction des inscriptions. Il propose l'ajout de la 10<sup>e</sup> année en septembre 2024, avec l'ajout graduel et éventuel des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années en fonction des inscriptions.

Les membres posent des questions portant sur les choix de cours et la dotation. Il est clarifié que la dotation pour cette école, étant en période de transition compte tenu les inscriptions, n'a pas d'impact sur la dotation des autres écoles.

### **Résolution 304-03**

Jeff Arsenault, appuyé par Denise Babin, propose que le Conseil adopte l'ajout graduel de niveaux scolaires à l'École Belle-Baie en ajoutant la 10<sup>e</sup> année en septembre 2024 et en ajoutant graduellement et éventuellement les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années en fonction des inscriptions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 9.3. PRINCIPES DE DOTATION 2024-2025

Le Conseil reçoit la recommandation de l'administration concernant les principes de dotation 2024-2025. Voir Annexe I. Ceux-ci sont adoptés annuellement conditionnellement à l'approbation du budget et respectent les directives du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les ententes collectives, etc., le cas échéant.

Cette année, les principes de dotation diffèrent significativement des années précédentes et furent élaborés en fonction du nouveau Plan stratégique du Conseil et les recherches éducatives telles que celles de John Hattie et *de Innovons ensemble : Notre vision vers 2030*.

Les membres posent des questions sur les divers besoins dans les écoles en lien avec la dotation à différents niveaux. Ceci fut l'objet d'une discussion approfondie.

### **Résolution 304-04**

Joeleen Larade, appuyée par Rachelle LeBlanc, propose que le Conseil accepte les Principes de dotations pour l'année scolaire 2024-2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 9.4. SESSION DE RÉFLEXION DU CONSEIL – MANDATER UN COMITÉ

La présidente indique qu'elle souhaite faire une session de réflexion avec le Conseil pour explorer à quoi pourrait ressembler la gouvernance du CSAP en 2030.

Le CSAP a suivi les protocoles d'appel d'offres dans le but de trouver une firme qui animera une session de réflexion du Conseil le 7 avril 2024.

Il est recommandé que le comité de vérification se charge de l'analyse des soumissions et de la sélection d'une firme.

##### **Résolution 304-05**

Joeleen Larade, appuyée par Jessica Hinton, accepte que le Conseil ait une session de réflexion sur la gouvernance le 7 avril 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

##### **Résolution 304-06**

Katherine Howlett, appuyée par Marcel LeFort, propose que le Conseil mandate le comité de vérification de faire l'analyse des soumissions et la sélection de la firme pour animer la session de réflexion du Conseil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 9.5. SUIVI À LA PRÉSENTATION DU 20 JANVIER SUR LES AUTOBUS ÉLECTRIQUES

Les membres discutent de la présentation du Ecology Action Centre du 20 janvier 2024 au sujet des autobus électriques.

Les membres discutent des avantages et désavantages des autobus électriques. Le directeur général spécifie que le contrat avec Transco ne mentionne pas d'autobus électriques.

Il est également clarifié que le CSAP n'est pas propriétaire de ses autobus scolaires; car c'est le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) qui achète les autobus scolaires. En fait, il est précisé que le MEDPE étudie présentement la question des autobus électriques.

Les membres se prononcent intéressés de poursuivre le dossier d'autobus électriques et constate qu'il serait opportun de le signaler au MEDPE en raison de leur étude en cours.

### **Résolution 304-07**

Jeff Arsenault, appuyé par Marcel LeFort, propose que le Conseil envoie une lettre à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance lui signalant que, considérant le fait que la province étudie à l'heure actuelle la possibilité d'acheter des autobus scolaires électriques, le CSAP serait prêt à participer à un projet pilote si la province décidait d'en acheter.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 9.6. SUIVI À LA PRÉSENTATION DU 20 JANVIER DU PARENT ET ÉLÈVE DE LA RÉGION D'HALIFAX

Les membres discutent de la présentation reçue le 20 janvier 2024 du parent et de l'élève de la région d'Halifax au sujet d'où les élèves en 9<sup>e</sup> année provenant de l'École Mer et Monde iront lorsque la nouvelle école sur la péninsule sera construite. Le directeur général souligne que, selon les dernières informations reçues, la nouvelle date tentative de l'achèvement de la construction de cette école est maintenant en hiver 2026 avec une ouverture tentative en septembre 2026 (année scolaire 2026-2027). La communauté scolaire sera avisée prochainement de cette nouvelle date.

À la lumière de la croissance continue dans la municipalité régionale d'Halifax et de la date d'ouverture tentative de septembre 2026, ce fut conclu qu'il est encore trop tôt pour que le Conseil se positionne sur la question des élèves de 9<sup>e</sup> année.

Afin d'assurer de prendre une décision basée sur des données les plus à jour possibles et afin d'assurer une bonne communication avec les familles de cette communauté scolaire et leur donner suffisamment d'avis concernant la question des élèves qui seront en 9<sup>e</sup> année en septembre 2026, le directeur général s'engage à donner une réponse à la communauté scolaire un an avant l'ouverture de l'école.

#### 9.7. DISCUSSION – ENVOYER LETTRE À LA PROVINCE SUR L'ALIMENTATION SCOLAIRE

Après la réunion régulière du 20 janvier 2024, une lettre fut acheminée à l'honorable Chrystia Freeland, la ministre des Finances et vice-première ministre du Canada, concernant l'importance d'inclure le financement dans le budget 2024 pour financer un programme alimentaire dans les écoles.

Les membres discutent du besoin de sensibiliser la province ainsi qu'un sénateur concernant ce dossier, ce qui donne lieu aux résolutions suivantes.

#### **Résolution 304-08**

Clyde Deviller, appuyé par Rachelle LeBlanc, propose que le Conseil envoie une lettre à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance concernant l'importance de mettre en place un programme d'alimentation scolaire dans les écoles de la province.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

#### **Résolution 304-09**

Jeanelle d'Entremont, appuyée par Marcel LeFort, propose que le Conseil envoie une lettre d'appui au sénateur Réjean Aucoin concernant l'importance de mettre en place un programme d'alimentation scolaire dans les écoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

#### 9.8. MISE À JOUR – ÉTUDE DE STATISTIQUE CANADA EN COURS

Les membres reçoivent une mise à jour au sujet de l'étude de Statistique Canada en cours dont la firme Power a été embauchée pour analyser les données. Il s'agit d'une étude de grande envergure qui vise à faire l'analyse de données recueillies par Statistique Canada lors du recensement de 2021 au sujet du nombre d'enfants admissibles à l'éducation dans la langue officielle minoritaire. Cette analyse permettra au Conseil de mieux comprendre les besoins démographiques des communautés scolaires.

Les membres sont d'accord d'attendre de recevoir les résultats de l'étude en cours d'ici la fin de l'année scolaire avant de poursuivre des discussions à ce sujet ou de s'engager dans de nouveaux projets de recherches similaires.

#### 9.9. CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE SUR LA PÉNINSULE

Ce sujet fut ajouté lors de l'adoption de l'ordre du jour. Un membre se prononce insatisfait, entre autres, de l'emplacement de la nouvelle école sur la péninsule.

Il est clarifié que le choix final d'un terrain relève de la province.

Le membre demande que le Conseil demande l'arrêt de la construction en cours. La présidente indique que le Conseil devrait se réunir à huis clos.

*Katherine Howlett, appuyée par Joeleen Larade, propose que le Conseil se réunisse à huis clos.* ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*Jeanelle d'Entremont, appuyée par Philippe Haché, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

Le vice-président indique que le Conseil a reçu de l'information confidentielle à ce sujet et confirme que ce point à l'ordre du jour est clos.

## 10. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

### 10.1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le rapport est déposé.

### 10.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général souligne quelques points de son rapport. Les membres posent des questions portant sur les cellulaires dans les écoles et les programmes en littératie.

#### 10.2.1. Mise à jour du transport scolaire / compagnie Transco

Le directeur général donne une mise à jour sur le transport scolaire. Il explique que le 19 décembre il avait eu une rencontre avec Transco et un plan avait été mis en place. De plus, le 18 janvier, il a demandé d'avoir une rencontre avec la haute direction de Transco; cette rencontre prit place le 2 février avec un nouveau plan en place dès le 5 février.

Depuis, le CSAP voit entre 99,994 % et 100 % de taux de complétion de service parmi ses 236 trajets quotidiens dans la municipalité régionale d'Halifax. Bien que ceci soit une amélioration, il est expliqué que le CSAP et Transco visent la complétion de service à 100 %.

Les membres posent des questions concernant les retards des autobus scolaires. Le directeur général explique que les retards d'autobus sont un sujet / défi séparé et qu'il fera un suivi à ce sujet dans un prochain Rapport du DG. Il indique qu'il est important que les parents s'inscrivent à Bus Planner pour avoir les informations à jour sur les annulations et retards des autobus scolaires.

### 10.3. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Le rapport est déposé.

## 11. AVIS DE MOTIONS

Jessica Hinton fait un avis de motion pour la prochaine réunion régulière du Conseil au sujet que l'administration fournisse des mises à jour régulières au Conseil par l'entremise du comité d'éducation concernant le progrès des élèves en mathématiques et littératie.



## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Les membres font des commentaires et posent des questions qui portent sur les sujets suivants :

- Les impacts sur les élèves et familles à la suite des tempêtes de neige au Cap-Breton;
- La programmation de la semaine de la francophonie;
- Les projets de rénovations en cours;
- La considération d'offrir une présentation au Conseil pour sensibiliser les membres au sujet des services de santé offerts dans les écoles.

## 13. COMITÉ À HUIS CLOS

*Jessica Hinton, appuyée par Philippe Haché, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

Jeanelle d'Entremont quitte la réunion durant le comité à huis clos et ne fait plus partie du quorum.

## 14. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

*Philippe Haché, appuyé par Rachelle LeBlanc, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

## 15. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

Le vice-président indique que le Conseil a reçu de l'information sur le cas confidentiel 2024-01, le rapport des recommandations des ressources humaines du 10 janvier au 13 février 2024, le rapport de suspensions, ainsi qu'une liste des cas reçus antérieurement.

### **Résolution 304-10**

Marcel LeFort, appuyé par Marc Pinet, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas confidentiel 2024-01.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 16. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 6 avril 2024 à l'École acadienne de Truro.

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

*À 14 h 45, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Diane Racette propose de lever la séance.*

---

Diane Racette, présidente

---

Audrée-Maude Goud, secrétaire corporative

# Principes de dotation

## Lignes directrices

### 2024-2025

**1**

#### RÉUSSITE SCOLAIRE

Assurer que les écoles reçoivent les ressources nécessaires pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

**2**

#### PRIORITÉ À LA LITTÉRATIE AU BAS ÉLÉMENTAIRE

Souligner l'importance de la littératie à tout niveau et en particulier pour les élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année.

**3**

#### CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Affirmer le droit de tous les élèves de s'épanouir et de construire leur identité dans un milieu scolaire francophone marqué de la culture acadienne/francophone et ouvert sur le monde.

**4**

#### ACCÈS ÉQUITABLE

Garantir à chaque élève l'accès à des services de qualité adaptés à leurs besoins, couvrant les trois paliers pour favoriser un apprentissage optimal.

**5**

#### LEADERSHIP PÉDAGOGIQUE

Reconnaître le leadership pédagogique de l'équipe administrative en établissant des ratios de supervision appropriés.

**6**

#### COMMUNAUTÉS VIBRANTES

Prendre des décisions en tenant compte de l'importance de favoriser la pérennité et la vitalité des communautés dans lesquelles se retrouvent les 23 écoles du CSAP.

**7**

#### SENTIMENT D'EFFICACITÉ PERSONNELLE

Intégrer le développement du sentiment d'efficacité personnelle dans le processus de placement du personnel.



## DOTATION DES SALLES DE CLASSE

Les classes doivent respecter la taille des salles de classe et peuvent atteindre le plafond maximum suivant selon les normes du MEDPE :

Niveaux	Taille des salles de classe
Maternelle à 2e année	20 à 22 élèves
3e à 6e année	25 à 27 élèves
7e à 9e année	28 à 30 élèves
10e à 12e année	30 à 32 élèves

- Pour les niveaux de la maternelle à la 9e année, une allocation de 1,125 ETP sera accordée par classe.
- Pour les niveaux de la 10e à la 12e année, une allocation de 1,45 ETP sera accordée par classe afin d'augmenter l'accès à la programmation scolaire en lien avec le rapport de rétention et recrutement.
- Comme stipulé à l'article 59.02 du contrat provincial des enseignants de la Nouvelle-Écosse, les enseignants auront droit à un minimum de 12,5% de temps de préparation.

## DOTATION DES SALLES DE CLASSE MULTI-ÂGES

- Les classes combinées regroupent plusieurs niveaux scolaires dans une même salle de classe. Il est approprié de créer des classes combinées ou des regroupements d'élèves d'âges différents afin de respecter les plafonnements. Le plafond pour une classe combinée est généralement déterminé par le plafond du niveau scolaire le plus bas présent dans la classe.
- Les combinaisons des maternelles et 1re année sont à éviter. Toutefois, il sera possible de combiner une classe de maternelle et de 1re année dans des situations exceptionnelles.
- Les combinaisons des 3e année et des 4e années sont à éviter. Si elles ne peuvent être évitées, un appui pédagogique de 0,15 ETP sera octroyé pour l'enseignement du programme d'anglais à la 4e année.

## RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES

### Besoins spécifiques aux écoles

- 8,75 ETP seront accordés selon les besoins des écoles. Les facteurs suivants guideront la dotation : nombre de classes multi âge, besoins en littératie, expérience du personnel, innovation pédagogique

### Appui à l'enseignement de la littératie (M-3)

- Enseignement en appui à la littératie de la maternelle à la 3e année : 0,15 ETP selon le nombre total de classes par niveaux (maternelle à la 3e année).
- 8 ETP sont également réparties dans les écoles pour les niveaux de la maternelle à la 3e année en littératie. Cette allocation sera déterminée en fonction des besoins dans les écoles.
- L'attribution de dotation pour IPLÉ sera évaluée en fonction des besoins dans les écoles.

# MODALITÉS POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

## Enseignement-ressource / centres d'apprentissage

- Le rapport de services aux élèves est un 1,0 ETP - 150 élèves (selon les normes du MEDPE).
- Une répartition de 11,0 ETP sera déterminée selon les besoins individuels des écoles.
- Chaque école est dotée de 0,5 à 1,0 ETP pour les centres d'apprentissage, le cas échéant, c'est-à-dire des cas complexes.

## Conseillers en orientation scolaire et counselling

- Environ 1,0 ETP - 500 élèves - écoles élémentaires (selon les normes du MEDPE)
- Environ 1,0 ETP - 400 élèves - écoles secondaires (selon les normes du MEDPE)
- Minimum de 0,5 ETP pour les écoles M-12

## Suppléance à temps plein

- 1,0 ETP en suppléance à temps plein sera accordé aux écoles identifiées comme ayant des besoins de suppléance accrus.

## Service d'accueil

- Une répartition de 4,5 ETP sera déterminée selon les besoins individuels des écoles.

## Intervention en mathématique

- Une répartition de 4,0 ETP sera déterminée selon les besoins individuels des écoles.

## Appui aux comportements

- Mentorat pour soutien aux élèves (NSTU) : Une répartition de 5,5 ETP sera déterminée selon les besoins individuels des écoles.
- Intervenant en soutien aux élèves (non-syndiqué) : Une répartition de 12,0 ETP sera déterminée selon les besoins individuels des écoles.

# DOTATION DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

L'allocation de l'administration scolaire doit être affectée à la direction de l'école jusqu'à concurrence de 1,0 ETP et les ressources supplémentaires à la direction adjointe.

ETP Enseignant	Allocation administrative
Moins de 7	0,6
7 à 9,99	0,8
10 à 14,99	1,0
15 à 24,99	1,5
25 à 34,99	1,75
35 à 42,99	2,0
43 et +	2,5

## AUTRES ALLOCATIONS D'APPUI • SASI

### **Mentorat**

- Allocation de 10,0 ETP pour le mentorat en lien avec la mise en oeuvre du plan stratégique du CSAP (répartition par regroupement).

### **Orthophonistes**

- 1,0 ETP pour 1 400 élèves (MEDPE)
- Minimum de 1,0 ETP par regroupement

### **Psychologues scolaire**

- 1,0 ETP pour 1 800 élèves (MEDPE)
- Minimum de 1,0 ETP par regroupement

## PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

### **Options et opportunités (O2)**

- Selon les modalités du MEDPE

### **Baccalauréat international (BI)**

- Selon les modalités du MEDPE

### **Cours CO-OP**

- Selon les modalités du MEDPE

# PERSONNEL DE SOUTIEN DES ÉCOLES

## Adjoints administratifs scolaires

Les heures des AAS seront attribuées selon les critères ci-bas.

- Les écoles maternelles à la 12e année recevront une allocation minimale de 35h/semaine
- Un ajout de 5h/semaine sera alloué lorsqu'il y a plus de 100 élèves dans les niveaux 10e à 12e année.

Nombre d'élèves	Allocation (h/sem)
1 à 99	27,5 heures
100 à 199	30 heures
200 à 299	35 heures
300 à 399	40 heures
400 à 499	45 heures
500 à 599	50 heures
600 à 699	55 heures
700 à 799	60 heures

## Aides-enseignants

La dotation sera accordée selon les besoins individuels des élèves en s'inspirant des 2 critères suivants :

- Soins personnels
- Comportements sévères et dangereux

## Surveillance

Les heures accordées seront allouées selon les principes suivants :

Niveaux	Allocation (h/sem)
Maternelle à 6e année	1 : 50
7e à 9e année	1 : 70
10e à 12e année	1 : 200

## Entretien des écoles

Les heures de conciergerie sont attribuées selon le ratio suivant :

- 8 heures de conciergerie par jour pour 25 600 pieds carrés
- La direction du secteur des opérations pourra recommander des ajustements aux heures allouées pour répondre aux besoins spécifiques d'une école et assurer l'entretien adéquat de tous les espaces scolaires.

# PERSONNEL DE SOUTIEN DES ÉCOLES

## Aide-bibliotechnicien

Les heures accordées seront allouées selon les principes suivants :

Nombre d'élèves	Allocation école élémentaire (h/sem)
Jusqu'à 250	15 heures
251 à 350	20 heures
351 à 450	25 heures
451 à 550	30 heures
551 et +	35 heures

Nombre d'élèves	Allocation école M-12 (h/sem)
Jusqu'à 250	20 heures
251 à 350	25 heures
351 à 450	30 heures
451 à 550	35 heures

Nombre d'élèves	Allocation école secondaire (h/sem)
Jusqu'à 250	20 heures
251 à 350	25 heures
351 à 450	30 heures
451 à 550	35 heures
551 à 700	40 heures